

Extrait de compte rendu Réunion du Comité Syndical 10 mars 2020

Le Comité Syndical, du 4 mars 2020, n'ayant pu se tenir faute de quorum, la séance de ce Comité a été reportée à ce jour, à 10h00, au siège du Syndicat, sans obligation de quorum, en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD,
Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHARPENTIER

Le Comité Syndical,

Adopte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019.

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 10 mars 2020.

Prend Acte à l'unanimité, de l'absence d'acquisitions et de cessions immobilières par le Syndicat pour l'année 2019.

Arrête à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019, produit par le comptable public.

Désigne à l'unanimité, Monsieur Daniel HENRY, 5^{ème} Vice-Président, en qualité de Président de séance, pour le vote du Compte Administratif 2019.

Monsieur Alain CHAMBARD quitte la séance.

Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 pour le budget principal, le budget annexe d'assainissement et le budget annexe "Mise en œuvre du SAGE".

Monsieur Alain CHAMBARD reprend la Présidence de la séance.

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Désigne à l'unanimité, Monsieur Daniel HENRY, 5^{ème} Vice-Président, en qualité de Président de séance, pour le vote du Compte de Gestion 2019 et Compte Administratif 2019 des 9 Syndicats de Rivière du bassin versant de l'Yerres : 9 délibérations.

Monsieur Alain CHAMBARD quitte la séance.

Arrête à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Ru de Visandre et du Ru du Réveillon dont :

- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 8 859,55 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 0,01 €.

Arrête à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Barbançonne dont :

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 12 453,17 €,
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est de 0,00 €

SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

17 rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron - Téléphone : 01 69 83 72 00 - Télécopie : 01 69 40 09 29 - www.syage.org - syage@syage.org

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Président

Monsieur Joël CHAUVIN quitte la séance.

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat mixte d'aménagement du bassin de vallée de l'Yerres dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 247 445,35 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 55 723,76 €

Monsieur Joël CHAUVIN revient en séance.

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat mixte du bassin du Réveillon dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 149 444,48 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 67 401,49 €

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 211 154,44 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 510,69 €

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat intercommunal d'aménagement du ru d'Avon dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 3 334,24 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est de 0,00 €

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat mixte du bassin du ru d'Yvron dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 14 850,52 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 19 628,02 €

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Ru de Beuvron et de ses affluents dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 4 309,80 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est de 0,00 €

- Arrête** à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 produit par le comptable public et le Compte Administratif 2019 du Syndicat mixte du Bassin du Ru de Bréon dont :
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 4 970,73 €,
 - le solde d'exécution de la section d'investissement est de 0,00 €

Monsieur Alain CHAMBARD reprend la Présidence de la séance.

- Constate** à l'unanimité, le résultat d'exploitation 2019, des syndicats de rivières. Décide d'affecter le résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2019 des syndicats de rivières, soit 589 420,82 €, à la section de fonctionnement pour le financement :
- des dépenses GEMAPI, identifiées BVY1, à hauteur de 519 420,79 €
 - du remboursement de la dette du SYMBAR à hauteur de 70 000,00 €

- Décide** à l'unanimité, de réviser les des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

- Approuve** à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2020 (Budget Principal et Budgets Annexes).

Le Président

Alain CHAMBARD